

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 octobre 2011

LOI DE FINANCES POUR 2012 - (n° 3775)
(Première partie)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° I - 98

présenté par
M. Carrez-----
ARTICLE 14

I. – À l’alinéa 1, substituer à la huitième occurrence du mot :

« de »,

le mot :

« des ».

II. – En conséquence, à l’alinéa 4, substituer à la troisième occurrence du mot :

« de »,

le mot :

« des ».

III. – En conséquence, à l’alinéa 5, substituer à l’avant-dernière occurrence du mot :

« de »,

le mot :

« des ».

IV. – En conséquence, à la première phrase de l’alinéa 6, substituer à la deuxième occurrence du mot :

« de »,

le mot :

« des ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.